

Arrêté du Président

Le Président,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
VU la délibération du 20 juin 2007 modifiée, prise après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 13 juin 2007, relative à la mise en place des taux de promotions applicables au personnel de la collectivité,
VU l'arrêté définissant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 1er février 2021 après avis du comité technique en date du 17 décembre 2020,
VU l'arrêté apportant des précisions en matière de promotion et valorisation des parcours des agents en date du 2 avril 2024, après avis du comité social territorial en date du 21 février 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
LUZINAR Séverine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
LEMAIRE Sophie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
BAUDELET Sophie	Adjoint administratif territorial	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
RIEGER Michael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
YVART José	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
FLOURET Ludovic	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026

Notifié le

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour présenter un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 Boulevard du Bassin Napoléon, BP 755, 62321 Boulogne-sur-mer ou pour contester auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Date et signature

LIBERT José	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
FOUQUEROLLE Bruno	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
DUCROCQ Michael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
LEFEBVRE André	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
DELCROIX Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
MARTINOT Nathalie	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
MASSON Grégory	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
DEGUINE Johnny	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
DURIEZ Jérémy	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
BENRAMDANE Romain	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
WIDEHEM Benjamin	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
SOARES BENTO José	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
DAGUEBERT Willy	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
GIRARD Christophe	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026
FLAHAUT Isabelle	Adjoint technique territorial	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : agent de maitrise principal

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
LATRY Alexis	Agent de maitrise	Au choix	01-03-2026

Notifié le

Je soussigné(e), _____ reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour présenter un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 Boulevard du Bassin Napoléon, BP 755, 62321 Boulogne-sur-mer ou pour contester auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Date et signature

Avancement au grade de : animateur principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
CHROSTEK Linda	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
NOEL Nathalie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
SANSE Stéphane	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
DEWIMILLE Laëtitia	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
GAMBART Laurie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel	15-08-2026

Avancement au grade de : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
MOINDROT Inès	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel	01-03-2026
POTTIEZ Xavier	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
THUILLIEZ Arnaud	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026
DELPLACE Dominique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Au choix	01-03-2026

Avancement au grade de : Ingénieur principal

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
LEBEAU Anne-Gaëlle	Ingénieur territorial	Au choix	14-04-2026

Notifié le

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour présenter un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 Boulevard du Bassin Napoléon, BP 755, 62321 Boulogne-sur-mer ou pour contester auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Date et signature

Avancement au grade de : Professeur d'enseignement artistique hors classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Voie d'accès	Date possible de l'avancement
PEREIRA Alain	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Au choix	01-03-2026

Avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe

Nom/Prénom de l'agent	Grade actuel	Date possible de l'avancement
MOIGNON Laurence	Attaché hors classe	01-03-2026
SZWARC Frédéric	Attaché hors classe	01-03-2026

ARTICLE 2 Le tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions prévues par le Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au Président du Centre de Gestion
- au comptable public

Fait à Boulogne-sur-Mer,
Le - 2 AVR. 2026

Le Président,

Frédéric CUVILLIER



Notifié le

Je soussigné(e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour présenter un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 Boulevard du Bassin Napoléon, BP 755, 62321 Boulogne-sur-mer ou pour contester auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Date et signature

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	BAUDELET Sophie	Adjoint administratif territorial	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	1	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le **- 2 AVR. 2026**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	LUZINAR Séverine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
2	LEMAIRE Sophie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	12	4	16
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Boulogne-sur-Mer, le **- 2 AVR. 2026**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER




PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	RIEGER Michael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
2	YVART José	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
3	FLOURET Ludovic	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
4	LIBERT José	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
5	FOUQUEROLLE Bruno	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
6	DUCROCQ Michael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
7	LEFEBVRE André	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
8	DELCROIX Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	26	26
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	8	8

Boulogne-sur-Mer, le
Le Président,
Frédéric CHEVILLIER

2 AVR. 2026



Transmis au CDG pour publicité le :

- 2 AVR. 2026

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	MARTINOT Nathalie	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
2	MASSON Grégory	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
3	DEGUINE Johnny	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
4	DURIEZ Jérémy	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
5	BENRAMDANE Romain	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
6	WIDHEM Benjamin	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
7	SOARES BENTO José	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
8	DAGUEBERT Willy	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
9	GIRARD Christophe	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix
10	FLAHAUT Isabelle	Adjoint technique territorial	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	19	22
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	8	10

Boulogne-sur-Mer, le

2 AVR. 2026

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	LATRY Alexis	Agent de maitrise	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	6	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Boulogne-sur-Mer, le - 2 AVR. 2026

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



Transmis au CDG pour publicité le : - 2 AVR. 2026

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	CHROSTEK Linda	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le

- 2 AVR. 2026

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	NOEL Nathalie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
2	SANSE Stéphane	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
3	DEWIMILLE Laëtitia	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
4	GAMBART Laurie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	15-08-2026	Examen professionnel

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	2	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	1	4

Boulogne-sur-Mer, le **- 2 AVR. 2026**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : INGENIEUR PRINCIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions sur les critères d'éligibilité en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	LEBEAU Anne-Gaëlle	Ingénieur territorial	14.04.2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Boulogne-sur-Mer, le **- 2 AVR. 2026**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions sur les critères d'éligibilité en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	PEREIRA Alain	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	3	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Boulogne-sur-Mer, le - 2 AVR. 2026

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions sur les critères d'éligibilité en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	MOINDROT Inès	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Examen professionnel
2	POTTIEZ Xavier	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
3	THUILLIEZ Arnaud	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix
4	DELPLACE Dominique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01-03-2026	Au choix

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	4	5	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	2	4

Boulogne-sur-Mer, le

- 2 AVR. 2026

Le Président,
Frédéric CUVILLIER



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

GRADE DE : ATTACHE HORS CLASSE A L'ECHELON SPECIAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er février 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2024 apportant des précisions en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents après avis du Comité Social Territorial du 21 février 2024,

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE POSSIBLE DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	MOIGNON Laurence	Attaché hors classe	01-03-2026	Echelon spécial
2	SZWARC Frédéric	Attaché hors classe	01-03-2026	Echelon spécial

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

L'avancement de grade tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les corps, cadres d'emplois et grades concernés, dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV (article L132-10 du Code Général de la Fonction Publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Boulogne-sur-Mer, le **- 2 AVR 2026**

Le Président,
Frédéric CUVILLIER


